



Département de l'Aude

## COMMUNE DE LAURAC

Séance du 28 octobre 2019

<b>Membres en exercice :</b> 9	Date de la convocation: 21/10/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Serge GRILLERES</i>
<b>Présents : 7</b>	<b>Présents :</b> Serge GRILLERES, Yolande STEENKESTE, Robert PEYRAS, Serge COURTESSOLLE, Marielle ZANDVLIET, Jean-Louis ZUCCOLOTTO, Emilie GRILLERES
<b>Votants: 7</b>	
<b>Pour: 7</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Baudouin RIQUET
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Pierre-Eric BROUILLARD
	<b>Secrétaire de séance:</b> Yolande STEENKESTE

### Objet: Motion de soutien - 2019\_DE\_030

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE :

- 1) S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,
- 3) EXIGER le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Serge GRILLERES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 29/10/2019 <sup>RF</sup> PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/10/2019 011-211101969-20191028-2019_DE_030-DE